



Peut on lutter contre des mises a pieds abusives et repetitives

Par **alchymyste**, le **19/03/2008** à **17:10**

Bonjour tout le monde.

j'exerce la fonction de serveuse dans un restaurant depuis 1 an.

Suite à une enorme incompatibilite d'humeur avec ma responsable de salle (et non pas avec mon employeur directement) je me retrouve souvent en conflit avec elle et mon patron ne cesse de me mettre en mise a pied.Je ne veux pas demissionner pour ne pas perdre mes droits cependant je perds de l'argent a chaque mise a pied et mon employeur ne me licencie pas.

Cela va faire 4 mises a pieds de durees diverses mais pas de licenciement.

Ai je un recours pour refuser la mise a pied ou bien mon employeur est il obliger de me licencier au bout d'un certains nombres de mises a pied.

D'avance merci

Par **mumu**, le **20/03/2008** à **12:53**

cela s'apparente au harcèlement moral mon mari entant que manager a vecu la meme chose .Aujourd'hui ils l'ont licencié.Faite un courrier a votre directeur pour lui expliquer votre problème avec votre chef les ecrits sont très important dans ce genre d'affaire .A mon avis elle essaye de vous faire craquer et attend une demission .

Par **emma74**, le **21/03/2008** à **19:59**

Bonsoir,
je viens de lire votre mail
vous ne pouvez pas refuser une mise à pied de la part de votre employeur mais vous pouvez saisir le conseil des prud'hommes pour contester chaque des mises à pied répétitives.
bonne chance si vous avez besoin de renseignements complémentaires
voici mon mail emmatlse@hotmail.fr

Par **emma74**, le **21/03/2008** à **20:00**

Bonsoir,
je viens de lire votre mail
vous ne pouvez pas refuser une mise à pied de la part de votre employeur mais vous pouvez saisir le conseil des prud'hommes pour contester chaque des mises à pied répétitives.
bonne chance si vous avez besoin de renseignements complémentaires
voici mon mail emmatlse@hotmail.fr